

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 25 novembre 2004

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf : MICHEL Sylvie qui a donné pouvoir à BRIE Gérard, LOUVET Jacques qui a donné pouvoir à GARNIER André. Egalement absent MAILLEY Jean.

Informations du Maire

DEVIATION DE ROULANS

Le Maire expose qu'il vient d'avoir confirmation écrite que le Conseil Général envisage de redéployer les crédits affectés au contournement de Roulans dans le cadre ATSR (avenir du territoire Saône-Rhin) soit 5,34 M€ sur le programme des aménagements de sécurité et en particulier pour le traitement des traversées d'agglomération (dont celle de Roulans).

En effet, la déviation de Roulans ne constitue plus une priorité départementale justifiant sa réalisation dans les échéances du contrat ATSR (2000-2006) pour les motifs suivants :

1. Son financement :

L'Etat et la Région ont indiqué qu'ils n'envisageaient pas de financer le surcoût engendré par le choix d'un tracé long retenu par les acteurs locaux - au Nord de Roulans, couplé avec la déviation de Pouligney-Lusans. Coût total : 12,9 M€

2. Sa faible attractivité :

En outre, les simulations de trafic tenant compte de toutes les hypothèses de développement ont démontré la faible attractivité de la déviation pour rabattre le trafic de transit de la RN 83 vers l'autoroute A 36.

Le Département précise toutefois qu'il convient de maintenir les emprises dans les documents d'urbanisme afin de préserver la faisabilité de cette déviation dans l'avenir si le développement à terme de l'est bisontin le justifie.

L'aménagement routier de l'est de Besançon demeure en effet une priorité départementale et l'étude de son schéma, précise-t-on, sera lancée dès 2005.

RESTRUCTURATION DU COLLEGE

Le Maire expose que le dernier numéro de la brochure départementale « Vu du Doubs » consacrait 4 pages aux collèges avec un article centré sur les restructurations de ces établissements sans aucune indication sur celle du Collège de Roulans.

Face à l'inquiétude des élus et du Principal du Collège d'Aigremont, le Conseil Général précise, par courrier du 22/11/04, que cette revue ne pouvait détailler de façon exhaustive l'ensemble des opérations engagées et rassure en confirmant que le planning de l'opération pour Roulans est respecté, à savoir :

- | | |
|-----------------|-------------------------------|
| - Décembre 2004 | Dépôt du permis de construire |
| - Juillet 2005 | Démarrage du chantier |
| - Avril 2008 | Livraison de l'opération |

1. Indemnité Commissaire-enquêteur

Zonage Assainissement

Après exposé du Maire, l'assemblée accepte à l'unanimité le règlement de la somme de **773.20 euros** à M. BROSZY Pierre, commissaire-enquêteur pour l'enquête publique relative à l'approbation du zonage d'assainissement.

Cette dépense sera imputée au budget général – article 6226 – Honoraires.

2. Syndicat Mixte Etude Assainissement Vallée

A. Contribution de Fonctionnement 2004

Le conseil municipal accepte la prise en charge d'une somme de 3416,83 euros correspondant à la contribution 2004 au fonctionnement du syndicat mixte d'étude d'assainissement de la vallée du Doubs.

Cette dépense sera imputée à l'article 6554 – Organismes de regroupement.

B. Validation du choix technique du Syndicat

Le Maire donne compte rendu de la réunion du Syndicat mixte pour l'étude de l'assainissement de la vallée du Doubs qui a eu lieu le 23 novembre écoulé. Il en ressort que le comité syndical a retenu le projet d'assainissement **avec transport et traitement des effluents à BESANCON**. Les communes adhérentes sont appelées à délibérer à ce sujet.

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée :

- valide à l'unanimité le choix technique retenu par le comité syndical lors de sa réunion du 23 novembre 2004 à savoir : transport et traitement des effluents à BESANCON,
- souhaite garder comme objectif la mise en place d'un syndicat de réalisation des travaux.

3. Convention Extranet avec le Département

Le Maire expose que le Conseil Général propose la signature d'une convention afin de permettre aux communes de disposer d'une adresse électronique personnalisée ainsi que d'une banque de données à caractère juridique et administrative, propriété du Département.

Deux versions sont proposées :

- **la version de base gratuite destinée aux collectivités locales** : informations juridiques, administratives issues de l'actualité, données d'informations du conseil général, liens vers les autres collectivités – 1 à 3 adresses électroniques personnalisées
- **un 2^{ème} bouquet de services payant : 50 €an** comprenant :
 - un site développé par Crédit Local de France : documentation juridique
 - SIG : permettra aux communes ayant un cadastre numérisé de croiser toutes les informations disponibles dans la commune (photo aérienne, cadastre, ...) au sein d'une même application.

La communauté de communes devant délibérer prochainement à ce sujet, le conseil municipal, avant de se positionner, décide d'attendre sa décision quant à la prise en charge de la version payante.

4. Cession de terrain à M. SAVONET

Décision modificative n° 6

Afin de procéder aux écritures de cession d'immobilisation relative au terrain vendu à M. SAVONET, le conseil municipal décide de modifier le budget primitif 2004 afin d'inscrire les montants complémentaires portés ci-dessous :

Terrain acheté en 1998 - 42 a 76 pour 8000 F – 1219,59 € = Valeur 0.2852 €/m2
Valeur d'origine Partie SAVONET : 10 ares 20 – 1020 m2 x 0.2852 € = 290,90 E
Vendue : 38 800.00 E (encaissés en novembre)
Différence : 38 509.10 E

Fonctionnement :

Dépenses :	Art. 675	Valeur comptable	290.90
	Art. 676	Différence	38 509.10
Recettes :	Art. 775	Produit cession	38 800.00

Ces deux opérations s'équilibrent.

Investissement :

Recettes	Art 192	Différence	38 509.10
	Art 2111	Sortie du bien	290.90
	Balance Investissement		+ 38 800.00

5. Budget Lotissement 2004

Décision modificative n° 1 - Ecritures de stocks

Le Maire expose qu'il convient de passer les écritures de stocks suivantes sur le budget lotissement :

Annulation des stocks précédents : 111 559,48 € et comme aucune vente n'a eu lieu reprise ensuite du stock précédent + stock 2004 pour obtenir le stock final soit 145 831.79 €

L'annulation des stocks précédents nécessite une modification du budget primitif 2004 avec l'ouverture de crédits supplémentaires comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	Art. 7133	111 559.48
Recettes d'investissement :	Art. 3355	111 559.48

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

6. Vente de bois de chauffage

Le Maire rend compte à l'assemblée que le produit de la vente de bois de chauffage du 18/11/04 s'élève à 1911,40 euros.

L'offre étant inférieure à la demande, deux autres ventes vont avoir lieu :

- la 1^{ère} : vente de 5 lots par soumission cachetée avant le 06/12/04,
- la 2^{ème} aura lieu en Janvier ou Février.

7. Sapins et Décorations de Noël

Le Maire informe que les décorations de Noël seront installées par l'Entreprise Henriot le jeudi 2 décembre. Il conviendra auparavant de mettre en place le sapin sur la place du Souvenir et il remercie par avance les conseillers qui pourront apporter leur aide.

8. Noël des enfants

Subvention

A la demande du Maire, le conseil municipal confirme que la subvention 2004 soit 1080 € sera versée au COMPER – Comité des Parents d'élèves, organisateur du Noël des enfants cette année à la place du CLAR.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif à l'article 6574.